

PAR FAX
PAR COURRIEL

Québec, le 27 avril 2016

Madame Karine Péloffy, Centre québécois du droit de l'environnement
Madame Anne-Céline Guyon, Coule Pas Chez Nous
Monsieur Sidney Ribaux, Équiterre
Monsieur Christian Simard, Nature Québec

Mesdames et Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre me demandant de rendre publics les mémoires et les commentaires reçus au moment de la suspension des travaux de la commission d'enquête chargée d'examiner le Projet Oléoduc Énergie Est – section québécoise.

Je suis tout à fait conscient de la contribution substantielle de la société civile à la réflexion sociale et aux travaux de la commission. D'ailleurs, cette dernière a tenu à reconnaître la qualité de la participation citoyenne en publiant un communiqué de presse le 22 avril 2016 où elle soulignait notamment « la grande qualité des mémoires ainsi que la charge de travail qui a été nécessaire pour les rédiger ».

Les mémoires déposés à la commission seront conservés par le BAPE tant que sera maintenue la suspension ordonnée par le ministre. Il en sera de même avec les commentaires transmis à la commission. Selon les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (RLRQ, c. Q.2, r. 45), le dépôt des mémoires au BAPE dans les jours précédant la deuxième partie de l'audience permet à la commission d'en prendre connaissance avant qu'ils soient présentés en séance. À ce sujet, *Les règles de participation en audience publique* adoptées par le BAPE (<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Regles-participation.pdf>) précisent que les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation en audience publique et que les mémoires non présentés sont rendus publics à la fin de la deuxième partie de l'audience.

... 2

Les auteurs des mémoires demeurent libres de les rendre publics de la manière et au moment qui leur convient. Le BAPE espère qu'ils les déposeront à nouveau, tels quels ou mis à jour, auprès de la commission qui pourrait être constituée pour tenir cette nouvelle audience.

Je profite de l'occasion pour vous informer que le BAPE a annoncé son intention de colliger et de traiter l'information recueillie pendant la première partie de l'audience publique, dans l'éventualité où le ministre demanderait au BAPE de reprendre ses travaux. D'autre part, le ministre a précisé, le 22 avril dernier, qu'il pourrait confier au BAPE, probablement à l'automne 2016, un mandat sur le projet Oléoduc Énergie Est – section québécoise, cette fois-ci en vertu de l'article 31.3 de la Loi. Dans cette éventualité, il reviendrait à la nouvelle commission de décider des suites à donner à cette information déjà traitée.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre Baril
Président

c.c. Monsieur David Heurtel